

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 13 avril 2013 à 15h00

\*\*\*\*\*

L'an deux mille treize et le treize avril à 15h00, les membres du Conseil Municipal de Venanson, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de VENANSON, sous la présidence de Monsieur Claude GUIGO, Maire.

MM. Claude GUIGO – Gérard MILONI – Franck GUIGO – ~~Marc LAPORTE~~ – ~~Annie MEREUX~~ – Olivier LAMAS – ~~Alain MUGNAÏNI~~ – Claude GIORCELLI – ~~Simone MASSONI~~ – Charlotte RULFI – Jean-Louis BAUZIN

**Absents** : Marc LAPORTE, Annie MEREUX, Simone MASSONI (pouvoir à Charlotte RULFI), Alain MUGNAÏNI

**Secrétaire de séance** : Claude GIORCELLI

**Public** : 15 personnes

Le quorum étant atteint, le Maire annonce la séance ouverte.

Approbation du compte rendu de la séance du 9 mars 2013 : après lecture par Claude GUIGO le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA COMMUNE

---

Le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2012, lequel peut se résumer comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Charges nettes	274 542.16 €	Charges nettes	150 509.32 €
Produits nets	317 091.10 €	Produits nets	164 121.42 €
Excédent de l'exercice	42 548.94 €	Excédent de l'exercice	13 612.10 €
Excédent de clôture	63 754.76 €	Excédent de clôture	49 082.97 €
		Restes à réaliser recettes	0 €
		Restes à réaliser dépenses	0 €

Le Maire félicite le travail de la municipalité et des services administratifs pour le suivi du budget, qui a pour résultat l'excédent de 112 837.73 € (excédents de fonctionnement et d'investissement additionnés).

M. Olivier LAMAS demande la parole et conteste les chiffres du compte administratif :

- Les dépenses de fonctionnement augmentent depuis 2009.
- Les postes budgétaires suivants sont trop importants : festivités et manifestations, télécommunication, frais de personnels (5 emplois pour une commune de 150 habitants), publications.
- L'excédent en investissement est simplement du au fait que les investissements prévus n'ont pas été réalisés.

Le Maire répond que même si les dépenses de fonctionnement augmentent (qui prennent en compte l'augmentation du coût de la vie), la commune réalise depuis 2009 des excédents, qui permettent d'auto financer une partie de l'investissement. En 2012, les lieux de vie ont été réalisés pour 78 000 €, et le toit photovoltaïque est désormais en production.

Les débats s'orientant sur le budget primitif (frais de fonctionnement remis en cause pour 2013), le maire propose de passer au vote du compte administratif pour revenir ensuite au budget primitif. Il quitte la salle.

Le Compte administratif est adopté à 6 voix pour et une voix contre (Olivier LAMAS).

#### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA REA

Le Maire sort de la salle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de la REA, lequel peut se résumer comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Charges nettes	52 834.62 €	Charges nettes	20 480.71 €
Produits nets	51 803.99 €	Produits nets	11 514.49 €
Déficit de l'exercice	1 030.63 €	Déficit de l'exercice	8 966.22 €
Excédent de clôture	16 357.14 €	Excédent de clôture	7 850.49 €
		Restes à réaliser recettes	0 €
		Restes à réaliser dépenses	0 €

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DE LA COMMUNE

Le Maire rappelle que le compte de gestion est le bilan annuel de la commune dressé par le trésorier (percepteur). Il est en tout point conforme au compte administratif.

Le compte de gestion 2012 de la commune est approuvé à l'unanimité.

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DE LA REA

Le Maire rappelle que le compte de gestion est le bilan annuel de la REA dressé par le trésorier (percepteur). Il est en tout point conforme au compte administratif.

Le compte de gestion 2012 de la REA est approuvé à l'unanimité

#### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur le Maire présente en détail, appuyé par une vidéo projection au Conseil Municipal, le projet de Budget Primitif 2013 de la Commune se résumant comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	293 206.76 €	Dépenses	778 267.53 €
Recettes	293 206.76 €	<i>Dont reste à réaliser</i>	0 €
<i>Dont excédent antérieur reporté</i>	23 754.76 €	Recettes	778 267.53 €
		<i>Dont excédent antérieur reporté</i>	49 082.00 €
		<i>Dont restes à réaliser</i>	0 €

Olivier LAMAS demande la parole et expose que les dépenses de fonctionnement sont trop élevées, notamment les postes suivants : Frais de télécommunication (4 500 €), fêtes et cérémonies (8 000 € en 2011, 12 000 € en 2013), publications (2 500 €), et frais de personnel (84 070 €).

Le Maire répond que les dépenses de fonctionnement prévisionnelles sont en baisse, et il rappelle que le BP 2012 avait été voté à l'unanimité :

	<b>BP 2012</b>	<b>BP 2013</b>
Charges à caractère général	91 780 €	88 450 €
Charges de personnel	87 120 €	84 070 €
Autres charges de gestion courante	60 861 €	57 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>300 597.37 €</b>	<b>283 206.76 €</b>

Les frais de personnel sont plus particulièrement mis à l'index. M. Lamas reproche un nombre d'emploi jugé excessif pour Venanson. Olivier LAMAS indique et affirme notamment que Belvédère n'a que 2 secrétaires. Il ajoute que le poste de secrétaire de Mairie de Venanson n'a pas besoin d'être pourvu par un cadre d'emploi des attachés territoriaux (catégorie A).

Le Maire répond que le nombre d'emploi n'est pas excessif. Tout d'abord, il doute fort que le nombre d'employés administratifs à Belvédère soit de 2. Ensuite, il expose que les effectifs de la mairie se décomposent comme suit :

Marie BAFFIE : secrétaire de Mairie (100 %). En ce qui concerne ce poste, le Maire rappelle que Marie a obtenu son concours d'attaché territorial en avril 2012. Elle a cherché à être mutée dans une autre collectivité, sans succès. Le Maire s'est employé à l'aider dans sa recherche (notamment auprès de la DGS et des DGA de la Métropole), toujours sans succès. Marie va continuer ses recherches, mais entre temps, il convient d'adapter son poste au grade d'attaché, pour lui permettre de valider son concours, ce dernier n'étant valable que 3 ans. Le Maire explique enfin que les missions dévolues à un secrétaire général et assumées par Marie relèvent d'un poste de catégorie A. Ce poste était d'ailleurs, jusqu'en 2009, pourvu par le grade de « secrétaire de mairie », correspondant à l'époque au grade d'attaché.

Sylviane ALBANO : agent d'accueil et d'entretien, actuellement en longue maladie, à temps non complet de 30 heures par semaine (85 %).

Jessica NOEL : remplacement de Sylviane - agent d'entretien (4h par semaine) et accompagnatrice du bus scolaire (6h00 par semaine). Par convention, la métropole rembourse la commune pour la part concernant le bus scolaire. Le temps de travail communal de Jessica NOEL représente donc 11%.

Caroline BORROL : en remplacement de Sylviane pour l'accueil et l'organisation des festivités, à raison de 20h00 par semaine (soit 57 %).

Ces 2 remplacements compensent au même pourcentage le travail de Sylviane ALBANO.

Dans le cadre du budget, une ligne est réservée aux emplois non titulaires, pour pallier certaines absences de notre cantonnier, ou réaliser des travaux en régie directe. C'est le cas de M. Jean LANNERS, agent technique actuellement embauché pour réhabiliter la salle communale du bas et faire des travaux de peinture. Son emploi est donc temporaire. Le coût aurait été beaucoup plus important s'il avait fallu faire appel à une entreprise privée. Ceci est confirmé par le 1<sup>er</sup> adjoint Gérard MILONI.

Il est à noter que Jean Michel AIRAUDI a été transféré à la Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il ne fait donc plus partie des effectifs communaux.

Pour information objective, le Maire a contacté son collègue Maire de Belvédère, qui lui a fourni son effectif émergeant au budget communal (671 hab) :

- 3 agents administratifs (dont un secrétaire général) : 2 à 100 %, 1 à 90 %
- 1 agence postale (26 heures, CAE)
- 2 ATSEM (1 à 100 %, une à 70 %)
- 2 femmes de ménages : une à 100 %, une autre à 20 heures (CAE)

Olivier LAMAS poursuit en remettant en cause l'affectation des résultats de 2012, en indiquant que « rien n'est mis de côté ». (*pour mémoire : sur 63 754.76 € d'excédent, 40 000 € seront affectés en investissement, et 23 754.76 € seront reportés en fonctionnement*).

Le Maire répond de façon didactique que cette question revient chaque année de la part d'Olivier LAMAS, et il lui renouvelle sa réponse :

- 1) Que les finances publiques n'ont rien à voir avec les finances privées. Conformément aux règles budgétaires de la M14, l'excédent dégagé en fin d'année sur les sections fonctionnement ou investissement doit forcément être entièrement redistribué dans le budget primitif de l'année suivante en fonctionnement et/ou en investissement.
- 2) Il est interdit aux mairies de placer de l'argent sur un compte de rapport.

Le Maire rappelle qu'en 2008 une feuille de route a été mise en place par l'équipe municipale. Cette feuille de route est en voie de réalisation.

L'objectif essentiel a été et sera toujours d'agir pour l'emploi, qu'il soit du village comme de la vallée. Ceci a permis de voir quelques jeunes couples venir s'installer à Venanson, fonder leur famille, et ainsi participer au dynamisme de notre commune.

Autre objectif majeur : préserver le patrimoine en faisant en sorte d'y apporter toutes les améliorations pour son maintien mais aussi permettre d'apporter des rentrées financières à la commune. 3 exemples :

- 1) mise en place du toit photovoltaïque de la vacherie,
- 2) création d'un gîte pour faciliter l'accueil touristique et dont la location compensera les emprunts nécessaires à l'investissement,
- 3) la vente d'une maison communale qui a permis d'amener au patrimoine des Venansonnois ce lieu de vie primordial qu'est l'hôtel Bella Vista.

Claude GIORCELLI a également demandé des explications sur le budget primitif et a posé une dernière question concernant le financement et l'amortissement du gîte de la grange du Lavoir. La somme totale des travaux est de 360 000 € qui sera subventionnée à 80 % par le Conseil général. Claude GIORCELLI précise que ce sont toujours les contribuables qui payent.

Le Maire rappelle que l'impôt, qu'il soit régional, départemental ou communal à pour but de financer les collectivités locales. Tout projet est financé par l'argent public. Tout ce qui est fait dans les collectivités (routes, écoles, maintien du patrimoine...) est financé par l'impôt, que ce soit directement ou par le biais de subventions.

Le Maire met au vote le budget primitif.

Le Budget primitif 2013 de la commune est adopté à 7 voix pour et une voix contre (Olivier LAMAS).

## **AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2012**

---

Le compte administratif 2012 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 63 754.76 €.

Le Conseil Municipal à 7 voix pour et une voix contre (Olivier LAMAS) décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

➤ Somme à affecter au compte 1068 (investissement)	40 000 €
➤ Excédent reporté (fonctionnement)	23 754.76 €

### **VOTE DES 3 TAXES LOCALES**

---

Le Maire propose de voter le taux des 3 taxes locales (habitation, foncier bâti, foncier non bâti) pour l'année 2012. Il précise qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux cette année pour équilibrer le budget.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de voter les taux suivants :

- Taxe habitation	14,28 %
- Foncier bâti	12.85 %
- Foncier non bâti	19.17 %

### **CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL**

---

Le poste de secrétaire de mairie est actuellement occupé par un poste de catégorie C (adjoint administratif de seconde classe). Or, les fonctions inhérentes au secrétaire de mairie sont des fonctions semblables à celles du cadre d'emplois des attachés territoriaux (notamment « participer à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire, social, culturel, de l'animation et de l'urbanisme »).

Le Maire rappelle que Marie BAFFIE, actuelle secrétaire de mairie a réussi son concours d'attaché (cadre A) en avril 2012. Il propose de la nommer sur ce grade, et en conséquence de créer un poste d'attaché territorial.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **ACCEPTATION DE LA DONATION DU TERRAIN DE M. JEAN-PAUL ROUX**

---

Le Maire rappelle au conseil municipal que M. Jean Paul ROUX, né le 29 mars 1943 à NICE, demeurant 1011 B chemin du puits du plan ouest à FAYENCE (83440), a fait part dans un courrier du 3 septembre 2012 de son souhait de faire donation à la commune de Venanson d'un terrain sis au pond du Renard (06450 VENANSON), cadastrée D 573, d'une superficie de 460 m<sup>2</sup>.

La valeur de ce terrain est estimée à 15 € (0.03 € le m<sup>2</sup>).

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte cette donation.

### **MÉTROPOLE NCA – RESTITUTION DES OPÉRATIONS SOUS MANDAT**

---

La métropole Nice Côte d'Azur, à notre demande, par délibération du bureau métropolitain n° 29.1 du 13 avril 2012, a restitué les opérations sous mandat n° 507 et 508 et résilié les conventions s'y rapportant.

La restitution des opérations sous mandat doit s'accompagner du transfert des écritures s'y rapportant, dans le cas où ces opérations ont donné lieu à des dépenses et des encaissements de participations ou de subventions au cours des exercices antérieurs à 2012.

Seule l'opération 507 « couverture photovoltaïque du toit de la vacherie de Salès », paraissant dans le tableau ci-après a donné lieu à des écritures antérieures et des dépenses et recettes au titre de l'exercice 2012,

N° d'opération	Libellé	Débit compte de gestion 4581	Crédit Compte de Gestion 4582	Travaux exécutés et subventions encaissées en 2012
507	Couverture photovoltaïque du toit de la vacherie	47 068,10 €	92 674,44 €	OUI

Il y a lieu de passer une convention entre la commune et la Métropole pour approuver la restitution de l'opération 507 à notre commune.

Cette restitution se traduit par le transfert des montants figurant aux comptes 4581 et suivants et 4582 et suivants, conformément au tableau inclus dans la convention de restitution annexée à la présente,

Les dépenses exposées au cours de l'année 2012 seront remboursées à la métropole NCA.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **HÔTEL BELLA VISTA : CHOIX DU FUTUR EXPLOITANT**

---

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 03.03.2012 du 9 mars 2013, par laquelle l'assemblée autorisait le maire à sélectionner le meilleur candidat pour l'exploitation de l'hôtel Bella Vista et à signer avec lui la convention d'occupation d'un immeuble communal.

Le Maire expose qu'à ce jour il a reçu 7 candidatures spontanées pour exploiter l'Hôtel.

Après examen des candidatures, le Maire propose au Conseil municipal de sélectionner la candidature de Martial FORCHERI pour lui proposer de signer avec lui les 3 conventions à intervenir :

- Occupation des lieux,
- Exploitation de la licence IV,
- Occupation de la terrasse.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### **Décisions de la Métropole NCA au dernier conseil**

#### Eau Potable

Le Maire informe le Conseil municipal que lors du dernier conseil métropolitain, la Métropole a acté le passage en régie personnalisée de la gestion de l'eau pour les 4 communes du littoral (Èze, Cap d'Ail, Beaulieu, et Villefranche sur mer) en 2014. Pour Nice, cela sera mis en place le 4 février 2015.

En ce qui concerne les 19 nouvelles communes qui ont intégré la Métropole en janvier 2012, elles ne rejoindront que plus tard la régie métropolitaine. L'eau est actuellement gérée directement par la direction de l'eau de NCA.

#### Transports

Le Maire informe que le tarif des transports du réseau de NCA, pour un billet acheté à l'unité va augmenter de 1 € à 1,5 €. Il reste pour les utilisateurs une panoplie d'abonnement aux lignes d'azur, qui vont du carnet de 10 tickets à 1 €, à l'abonnement annuel.

Il informe également qu'une régie métropolitaine des transports va prendre le relais de la Délégation de Service Public en septembre 2013. Un premier diagnostic a été fait par une association valléenne qui fait apparaître que le besoin des habitants de la vallée de la Vésubie n'est pas couvert par l'offre

de transport actuel. En particulier Venanson n'est pas desservi par les transports en commun. La mise en place de navettes plus fréquente serait également judicieuse. Mener des réflexions dans ce sens relèvera du travail de la future Régie.

Carte communale :

Notre carte communale a été adoptée à l'unanimité par la Métropole.

### **Maison de santé à Roquebillière**

Au cours du conseil municipal du 9 mars, une personne du public avait demandé des informations concernant la maison de santé de Roquebillière.

Le maire informe que la Maison de Santé à Roquebillière ouvrira l'an prochain. Le permis de construire a été obtenu. Le coût est de 1,6 million, financé par le Conseil Régional (400 000 €), l'État (400 000 €) et Roquebillière (800 000 €, par emprunt). Le maire se félicite de ce nouvel équipement sis au cœur de la vallée.

Le Maire ouvre la parole au public.

Loeticia LORE demande le taux d'endettement de la commune. La réponse n'a pas pu être apportée, et le sera au prochain conseil.

Mélanie SCALABRE-LECOMTE demande pourquoi la commune de Saint Martin Vesubie ne verse pas une participation à Venanson pour le transport scolaire, puisque le bus dessert en partie Saint Martin Vesubie.

Le Maire répond que jusqu'en 2009, la commune n'a pas versé de participation à l'école de Saint Martin, pour les enfants de Venanson.

Le transport scolaire était assuré jusqu'en 2011 par le Conseil général. Il a été repris par la métropole en 2012, avec une tarification pour l'ensemble du territoire. Du fait que nous avons des enfants en maternelle, nous sommes en charge de trouver un accompagnant, qui est lui pris en charge sur le budget de la Métropole. Le Maire précise également que la commune participe à la vie de l'école de Saint Martin (environ 1000 € par enfants de Venanson scolarisé à SMV).

Loeticia LORE demande que pour la rentrée scolaire 2013 une navette entre Saint Martin Vesubie et Venanson soit mise en place le soir, à 18h, pour permettre aux Lycéen d'arriver à Venanson.

Josette GUIGO demande à ce que le bus Saint Martin Vesubie – Nice parte au moins une fois par semaine de Venanson.

Le Maire apporte une dernière information concernant l'étude du canal du Libaret. La Métropole NCA a été saisie du dossier et va réaliser une étude plus fine sur le sujet. Il ressort des premiers éléments que la potabilisation de l'eau se fera au plus près des bassins.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H20.**